altitude lotissement

Dossier PA 27152 17 A0001 arrêté accordant un permis d'aménager en date du 12.12.2017 et son (ses) modificatif(s).

CERTIFICAT ATTESTANT L'ACHEVEMENT DES EQUIPEMENTS DESSERVANT UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22 du code de l'urbanisme
Certificat prévu à l'article R.442.18 du Code de l'Urbanisme
CERTIFICAT INDIQUANT LA SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE CONSTRUCTIBLE SUR UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22
Attestation prévue à l'article R.442-11 du Code de l'Urbanisme

ALTITUDE LOTISSEMENT, Société ayant son siège social Route de Neufchâtel, 509 Contre Allée – 76230 ISNEAUVILLE, n° de SIRET 509 671 012 000 37 représentée par Monsieur Jonathan MONTAGNIER, directeur technique, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

Le lotisseur atteste sous sa responsabilité, qu'en application des dispositions des articles R.442-13 à R. 442-18 du Code de l'Urbanisme, les équipements desservant le lot ci-après désigné sont achevés.

Lotissement : Résidence de l'Epte

Arrêté n° PA 27152 17 A0001 du 12.12.2017

Lot numéro : **15**

Superficie du lot : **728 m²**

La surface de plancher maximale attribuée sur le lot 15 est de 250 m²

A Isneauville, le 16 juillet 2018

Jonathan MONTAGNIER
Responsable technique